

DECISION N°05/24

Attribution de la procédure relative à la réalisation d'audit interne dans le cadre de l'accompagnement du SIOM de la Vallée de Chevreuse dans ses démarches de certification ISO

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2124-3, R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2021 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur la plateforme dématérialisée du SIOM <http://www.e-marchespublics.com>, le 19 janvier 2024,

Vu l'offre remise par la société 4AS, sise 69 avenue Diderot, 94100 Sait Maur des Fossés,

Considérant que dans le cadre de sa démarche environnementale et énergétique, le SIOM souhaite poursuivre ses efforts d'amélioration de son Système de Management Environnemental et Energétique, et souhaite être accompagné afin d'obtenir le renouvellement des certifications ISO 14 001, ISO 50 001 et ISO 45 001,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer à la société 4AS, sise 69 avenue Diderot, 94100 Sait Maur des Fossés, la procédure relative à la réalisation d'audit interne dans le cadre de l'accompagnement du SIOM de la Vallée de Chevreuse dans ses démarches de certification ISO.

ARTICLE 2 :

Deux offres ont été reçues, elles ont été jugées acceptables. Le classement des offres est le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	2	4 AS
2	1	GSA MANAGEMENT

En conséquence, le marché est attribué à la société 4AS, qui a d'ores et déjà fourni les pièces administratives mentionnées à l'article R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique

ARTICLE 3 :

L'accord-cadre est traité à prix unitaires pour l'ensemble des prestations décrites dans la lettre de consultation. S'agissant de la partie à bons de commande, en application de l'article R2362-8 du code de la commande publique, les minimums et maximums sont déterminés en quantités, comme suit :

La réalisation des audits internes :

- Quantité minimum annuelle : 1 journée
- Quantité maximum annuelle : 5 journées

La sensibilisation du personnel au SMI :

- Quantité minimum annuelle : 0 journée
- Quantité maximum annuelle : 5 journées

Les journées conseils et accompagnement :

- Quantité minimum annuelle : 0 journée
- Quantité maximum annuelle : 5 journées.

Le prix unitaire à la demi-journée d'audit en présentiel s'élève à 716,10 € HT, soit 859,32 € TTC et le prix unitaire à la journée d'audit en présentiel est de 1372,35 € HT, soit 1646,82 € TTC.

ARTICLE 5 :

L'accord-cadre débute à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2026. Il n'est pas reconductible.

ARTICLE 4 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le - 8 AVR. 2024

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture par voie dématérialisée le : - 8 AVR. 2024
- affichée le :

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC05_2024
Date de la décision:	2024-04-08 00:00:00+02
Objet:	Attribution de la procédure relative à la réalisation d'audit interne dans le cadre de l'accompagnement du SIOM de la Vallée de Chevreuse dans ses démarches de certification ISO
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20240408-DC05_2024-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20240408-DC05_2024-AU-1-1_0.xml	text/xml	998
<i>nom original:</i>		
DC 05 2024.pdf	application/pdf	280276
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20240408-DC05_2024-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	280276

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	8 avril 2024 à 12h16min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 avril 2024 à 12h20min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	8 avril 2024 à 12h20min07s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	8 avril 2024 à 12h25min11s	Recu par le MIAT le 2024-04-08